

KAUFMAN&BROAD SA
Société anonyme au capital de 5 792 065,24 Euros
Siège social :127,avenue Charles de Gaulle 92207 Neuilly sur Seine
702 022 724 R.C.S. Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 11-04-2008 au 08-04-2009 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 8 Avril 2009) :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	4.77 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	1 061 961
Valeur comptable du portefeuille (1)	19 145 945 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	9 398 355 euros

(1) A la date du 8 Avril 2009

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date du 8 Avril 2009

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	625 668	172 648	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne (2)						
Cours moyen de transaction (3)	28,39	17,55				
Prix d'exercice moyen (4)		0				
Montants	17 767 340	1 412 543				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 9 Avril 2009. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 061 961 représentant 4,77 % du capital de la société.

Nombre de titres détenues répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 2 900
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 366 549
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 692 512

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 9 Avril 2009
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 2 227 717 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 061 961 (soit 4,77% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 165 756 actions (soit 5,23 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 30 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** : L'assemblée générale, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue de :
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KAUFMAN & BROAD SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
 - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et/ou l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
 - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres et ce, conformément à la réglementation en vigueur,
 - l'annulation de tout ou partie des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2008.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 9 Avril 2009 soit jusqu'au 10 Octobre 2010.

La présente publication est disponible sur le site internet de la société www.ketb.com

Pour toute information :

Philippe Misteli

Directeur Général Adjoint Finance et Stratégie

01 41 43 44 05 - infos-invest@ketb.com